

1,48\$
Forte hausse
du prix
de l'essence
à Montréal
et à Laval

Page B 1



**Bloc
québécois**
Les
dissidents
vont fonder
un parti

Page A 2

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CIX N° 96

LE DEVOIR, LE MERCREDI 2 MAI 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

LA FÊTE DES TRAVAILLEURS



Les manifestations du 1^{er} mai ont attiré des dizaines de milliers de personnes en France — 210 000 selon le syndicat CGT, 143 500 selon le gouvernement. À Paris, environ 1200 personnes encagoulées qui ne faisaient pas partie du cortège ont affronté la police, scandant des slogans et jetant des pavés.

GEOFFROY VAN DER HASSELT AGENCE FRANCE-PRESSE

DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Le Québec dans une classe à part

Les garçons réussissent moins bien que les filles ici et ont plus de difficulté que les Ontariens, selon une étude de l'Institut du Québec

JESSICA NADEAU

Le fait que les garçons sont plus nombreux que les filles à décrocher est une réalité bien connue au Québec. Or, une nouvelle étude qui a analysé le taux de diplomation au Canada depuis dix ans démontre que ce n'est qu'au Québec que l'écart entre les garçons et les filles est important. Une nouvelle donnée «troublante», selon les auteurs, qui invitent Québec à refaire ses devoirs.

«Au Québec, on tient pour acquis qu'on a plus de misère à motiver les garçons et à les garder accrochés, mais ce n'est pas le cas partout, on ne retrouve cet écart dans aucune autre province canadienne, en tout cas pas dans cet ordre de grandeur», constate Mia Homsy, auteure du rapport sur le décrochage de l'Institut du Québec, rendu public mercredi. L'Institut du Québec est un groupe de recherche qu'ont constitué le Conférence Board et HEC Montréal.

L'écart entre les garçons et les filles est de 14% au Québec. Dans les autres provinces canadiennes, cet écart varie entre 1 et 7%. «On est complètement dans une autre catégorie au Québec, on est isolé, et c'est une donnée qui nous a inquiétés, ajoute la chercheuse en entrevue. Il y a dans ces chiffres quelque chose qui démontre qu'on pourrait probablement faire mieux pour soutenir les jeunes garçons.»

Bon dernier au Canada

Le taux de diplomation généralement avancé pour le Québec est de 80%, soit le nombre de jeunes qui obtiennent un diplôme en sept ans. Or, pour avoir des données comparables avec

VOIR PAGE A 8 : DÉCROCHAGE

SANTÉ

La patience des autistes mise à l'épreuve

Les listes d'attente s'allongent malgré le plan d'action de Québec

MARCO FORTIER

La patience reste de mise pour les personnes autistes et leurs proches qui attendent des services. Les listes d'attente s'allongent et les délais restent insoutenables, malgré le plan d'action de 40 millions de dollars annoncé l'an dernier par la ministre Lucie Charlebois.

Le nombre d'enfants autistes qui attendent des services de réadaptation a augmenté dans douze des seize régions administratives du Québec, indiquent les plus récentes données du ministère de la Santé et des Services sociaux. Quelque 3840 enfants étaient sur une liste d'attente au 31 mars 2017 — presque 200 de plus qu'un an plus tôt.

Les délais pour obtenir les services ont aussi augmenté dans huit régions. À Montréal, un enfant autiste doit attendre en moyenne 637 jours — plus d'un an et demi — pour obtenir des services de réadaptation. Mince consolation, le délai moyen pour la livraison de

VOIR PAGE A 8 : AUTISTES

AUJOURD'HUI



Actualités › **Vespasiennes 2.0.**
Montréal est sur le point d'inaugurer ses premières toilettes publiques autonettoyantes.

Page A 5



Avis légaux..... A 4
Décès..... B 2
Météo..... B 4
Mots croisés..... B 4
Petites annonces..... B 2
Sudoku..... B 6

LIVRES

Un oiseau rare

Noah Strycker raconte *Ce que les oiseaux disent de nous*

STÉPHANE BAILLARGEON

Comme beaucoup de perroquets, le cacatoès à huppe jaune Snowball, originaire d'Australie, a été vendu ou donné à quelques reprises avant d'aboutir dans une famille de l'Indiana. Il avait 6 ans.

Il en avait le double à la fin de la dernière décennie, quand sa maîtresse, la fille de la maisonnée, est partie étudier à l'université. Snowball ne l'a pas pris. Il avait été abandonné une nouvelle fois. Il est devenu grincheux et morose.

Le père de famille s'est résolu à le confier à un refuge spécialisé. Il remit aussi aux soigneurs un CD (c'était l'époque) des Backstreet Boys en leur recommandant de le faire jouer et de «regarder ce qui se passe».

Ce que la fondatrice du refuge a vu l'a

VOIR PAGE A 8 : OISEAU



Noah Strycker se passionne pour les oiseaux depuis son enfance.

NOAH STRYCKER

ACTUALITÉS

ENQUÊTE

Des médecins condamnés ailleurs ont pratiqué au pays

Le Collège des médecins assure vérifier les antécédents judiciaires de tout nouveau postulant

AMÉLIE
DAOUST-BOISVERT

Le Collège des médecins du Québec (CMQ) assure qu'il vérifie toujours les antécédents disciplinaires et criminels avant de délivrer un permis d'exercice au Québec, même pour des médecins qui ont exercé aux États-Unis ou ailleurs dans le monde.

Le CMQ répond à une enquête du *Toronto Star* publiée mardi. Celle-ci révèle que des médecins canadiens, condamnés pour des infractions disciplinaires ou même des actes criminels aux États-Unis, ont ensuite traversé au Canada où ils ont pu pratiquer la médecine sans que leurs antécédents soient jamais dévoilés au public.

Les journalistes du quotidien torontois ont pris plus de 18 mois pour mener à bien cette vaste enquête. Ils ont trouvé 159 médecins ayant commis une infraction d'un côté de la frontière, depuis les années 1990, et qui ont ensuite pratiqué la médecine dans une autre juridiction.

Du lot, 45 détiennent toujours un permis d'exercer canadien, dont 13 qui avaient été condamnés au criminel au Québec.

Le CMQ assure qu'il procède à toutes les vérifications nécessaires. Un médecin qui désire obtenir un permis d'exercice doit fournir un «certificat de conduite professionnelle», a précisé au *Devoir* sa responsable des relations de presse, Leslie Labranche.

Ce certificat «contient toutes les informations», a-t-elle ajouté, telles les enquêtes et les plaintes dont le médecin aurait pu faire l'objet. «Un médecin reconnu coupable d'une infraction criminelle doit le déclarer», écrit aussi M^{me} Labranche.

Le CMQ dit en outre entretenir «d'excellentes relations» avec les ordres professionnels des médecins hors Qué-

bec et hors Canada. «Le Collège obtient toute l'information dont il a besoin», indique M^{me} Labranche.

Le *Star* relate l'histoire d'au moins un médecin québécois condamné au sud de la frontière pour possession de pornographie juvénile, le Dr Jacques Lemire. Il détient au Québec un permis restrictif. Sa fiche, dans le bottin du CMQ, précise que «le médecin s'engage à limiter l'exercice de la médecine à des tâches administratives sans activité clinique».

Le CMQ a confirmé au *Devoir* que ce médecin «ne voit pas de patients» et n'a pas pratiqué la médecine depuis sa réinscription au tableau de l'ordre, en 2010.

Peu d'information pour le public

L'enquête du *Toronto Star* met en lumière le peu d'information disponible pour le public sur le passé des médecins, les bottins des membres étant peu explicites. Celui des médecins québécois, sous l'onglet «historique», indique si le médecin a fait l'objet d'une décision ou d'une restriction par le passé, mais la nature de l'infraction n'est pas indiquée.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, a avoué n'avoir aucun pouvoir pour agir. «C'est à 100% dans le territoire des ordres professionnels et de l'office des professions», a-t-il déclaré lors d'une brève mêlée de presse.

«On a tous entendu parler de gens qui ont eu des sanctions aux États-Unis et qui traversent, ce sont des histoires qui circulent», a-t-il ajouté, précisant que, lors d'une demande de permis au Collège, les médecins doivent déclarer leurs antécédents judiciaires et disciplinaires.

avec Marie-Michèle Sioui
Le Devoir

Entente sur les tiers pays sûrs: Ottawa discute avec Washington

TERRY PEDWELL
à Ottawa

Le Canada est en discussions «très préliminaires» avec les États-Unis pour éventuellement rouvrir l'Entente sur les tiers pays sûrs, a révélé le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, mardi.

Cette entente permet aux deux pays de refuser des migrants qui ont déposé une première demande d'asile dans l'autre pays. Une potentielle révision de l'accord viserait à freiner l'afflux de demandeurs d'asile, qui sont de plus en plus nombreux à traverser de façon irrégulière la frontière canadienne.

L'année dernière, la plupart des demandeurs d'asile arrivés de façon irrégulière provenaient d'Haïti, car plusieurs craignaient d'être expulsés avec l'abolition, par le président Donald Trump, du statut de protection temporaire leur permettant de rester au pays.

Dans les derniers mois, le nombre de demandeurs d'asile a encore augmenté, mais ils sont pour la plupart originaires du Nigeria.

Le Québec est la province la plus touchée par ce mouvement de population, et de loin.

La Presse canadienne



SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

Rhéal Fortin a invité les militants de toute allégeance à rejoindre leur nouvelle formation. Il s'est cependant fait contredire par son collègue Michel Boudrias, qui n'est pas du tout du même avis.

OTTAWA

Indépendantiste ou pas?

Les ex-bloquistes ne s'entendent pas sur la vocation de leur nouveau parti

MARIE VASTEL

Correspondante parlementaire
à Ottawa

Les sept députés démissionnaires du Bloc québécois ont non seulement coupé les ponts avec Martine Ouellet, ils claquent aussi maintenant la porte pour de bon à leur ancien parti pour en fonder un nouveau.

La mission de cette nouvelle formation sera celle de défendre les intérêts du Québec avant tout. Les élus ne s'entendent toutefois pas sur la question de savoir si elle sera indépendantiste ou si elle accueillera aussi dans ses rangs des fédéralistes soucieux du Québec.

Louis Plamondon avait le visage long, lundi, en annonçant son départ définitif du parti qu'il a aidé à fonder il y a près de 30 ans. «C'est sûr que j'ai un peu de nostalgie. Parce que le Bloc, je le disais souvent, c'était tatoué sur mon cœur», a-t-il illustré, accompagné de ses six collègues qui ont quitté comme lui le caucus bloquiste fin février.

«Dans l'état actuel des choses, le Bloc est désincarné», a-t-il toutefois estimé. «Je pense qu'il n'existe plus, ni dans la tête des citoyens, ni dans la tête des membres.»

Rhéal Fortin était tout aussi catastrophiste. «Le Bloc québécois que vous avez connu et auquel nous avons adhéré et consacré tant d'énergie n'existe plus.»

Indépendantiste ou pas?

Les démissionnaires silloneront donc le Québec pour faire une consultation sur la création d'un nouveau parti politique.

« Le Bloc québécois que vous avez connu et auquel nous avons adhéré et consacré tant d'énergie n'existe plus »

Rhéal Fortin, député démissionnaire du Bloc québécois

S'ils étaient tous d'avis que leur nouvelle formation reprendrait le flambeau qu'ils jugent que le Bloc québécois a délaissé — la défense des intérêts du Québec à Ottawa —, les anciens bloquistes n'étaient en revanche pas au diapason quant à l'identité indépendantiste de leur futur parti.

«On est ouverts. On invite tout le monde: les bloquistes comme les membres du NPD, du Parti libéral, du Parti conservateur. Peu importe», a indiqué M. Fortin.

Son parti exigerait-il une profession de foi souverainiste de ses recrues?

«Nous sommes sept indépendantistes. S'il y a des collègues qui ne sont pas indépendantistes mais qui disent: "On vous appuie et on veut travailler avec vous", soyez assurés qu'on va s'asseoir avec eux, qu'on va se parler et qu'on va trouver une façon de fonctionner.»

Son collègue Michel Boudrias n'était cependant pas du tout du même avis. Invité à préciser à son tour si leur parti accepterait des fédéralistes dans ses rangs, il a été tranchant. «Non. Et c'est un non catégorique.»

Les intérêts du Québec

Les ex-bloquistes ont indiqué que le Bloc québécois ne

défendait plus adéquatement le Québec à Ottawa, trop occupé à parler de promotion de la souveraineté sur toutes les tribunes sous la gouverne de Martine Ouellet. Ils ont notamment déploré que la proposition de plateforme électorale de la chef présente la constitution théorique d'un Québec souverain.

«C'est rendu un parti qui siège au Parlement, qui s'immisce dans des débats de l'Assemblée nationale», a dit Gabriel Ste-Marie.

Marilène Gill — l'une des deux élus restés fidèles à Martine Ouellet — a plutôt répliqué que «le Bloc n'a pas changé» et que tout député devait avoir «l'humilité» de se rallier aux orientations souhaitées par les membres.

L'élection de 2019

Le futur parti des démissionnaires n'a pas encore de nom ni de chef. Mais les élus assurent qu'ils seront prêts pour l'élection de 2019. Peut-être même pour l'élection partielle que doit déclencher Justin Trudeau à Chicoutimi-Le Fjord prochainement.

En 2014, le bloquiste Jean-François Fortin avait quitté le parti sous la chefferie de Mario Beaulieu pour en créer un nouveau, Forces et Démocratie.

La formation avait recueilli 8274 votes en 2015 (dont la moitié récoltés par M. Fortin lui-même). M. Fortin avait vu ses appuis dans Haute-Gaspésie-La Mitis-Matane-Matapédia s'effondrer en 2015, à 11,6% par rapport à 36,1% lorsqu'il avait été élu sous la bannière du Bloc en 2011.

D'autres quittent Martine Ouellet

Les départs se sont par ailleurs poursuivis dans l'équipe bloquiste. La permanence du parti a perdu son directeur général, Paul Labonne, et son responsable des finances, Sylvain Gauthier.

Ces démissions s'ajoutent à celle de la vice-présidente de l'exécutif du Bloc, Kédina Fleury-Samson, qui confirmait son départ au *Devoir* lundi.

Selon nos informations, M. Labonne s'opposait, comme M^{me} Fleury-Samson, à ce que les instances du parti participent au référendum de M^{me} Ouellet sur le mandat du Bloc et sa chefferie — ce qu'a appuyé le conseil général dimanche. Le président du parti et député, Mario Beaulieu, réfléchit toujours de son côté à son avenir au sein du Bloc.

L'ancien premier ministre Bernard Landry a en outre lui aussi retiré sa confiance à Martine Ouellet lundi. Les désaveux de Gilles Duceppe et de Mario Beaulieu à l'endroit de la chef l'ont convaincu.

«Malheureusement, malgré son courage et sa détermination, cette personne n'est pas celle qui peut conduire le Bloc québécois à la victoire», a-t-il expliqué au *Devoir* mardi.

Le Devoir

Guy Cormier
Président et chef de la direction,
Mouvement Desjardins

La coopération, un choix collectif judicieux et stratégique pour relever les défis d'aujourd'hui

CONSEIL
DES RELATIONS
INTERNATIONALES
DE MONTRÉAL

Jeudi 10 mai 2018 • de midi à 14 h

Hôtel Bonnaventure Montréal • 900 rue de la Gauchetière Ouest

Thèmes abordés:

- La révolution numérique, les changements climatiques et la croissance des inégalités sont au nombre des défis importants qui interpellent le monde d'aujourd'hui.
- La coopération, qui est à la fois un modèle d'affaires et une attitude axée sur la collaboration constructive entre partenaires, est plus que jamais nécessaire dans ce contexte.

Déjeuner-causerie dans le cadre de
la Série Affaires présentée par:

Desjardins

Avec l'appui de:



INSCRIVEZ-VOUS • CORIM.QC.CA • 514 340-9622

ACTUALITÉS

Une présumée victime d'Yves St-Denis interpelle Philippe Couillard

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Correspondante parlementaire à Québec

Une victime présumée du député d'Argenteuil Yves St-Denis interpelle le premier ministre, Philippe Couillard, afin qu'il réclame la démission de l'ex-élu libéral, ciblé par des allégations de gestes à caractère sexuel.

«C'est irresponsable de la part de nos politiciens d'accepter que de tels comportements aient lieu de la part des élus, des gens qui sont là pour nous représenter. On les met en poste pour leur jugement, pour leur capacité à être professionnel. Le premier ministre, je trouve que c'est un manque de jugement et de professionnalisme de sa part, et je tiens à réitérer ce message», a déclaré Marjorie Bourbeau dans un entretien avec *Le Devoir*.

L'ex-conseillère municipale de Saint-Adolphe-d'Howard, dans les Laurentides, a d'abord révélé au *Huffington Post*, le 24 avril, qu'elle avait porté plainte à la police contre Yves St-Denis pour agression sexuelle. Ses déclarations s'ajoutent à celles d'une employée du Parti libéral du Québec (PLQ) qui a révélé le 17 avril avoir reçu, en avril 2014, une photo sexuellement explicite de la part du député. Yves St-Denis ne fait face à aucune accusation.

Le Devoir s'est aussi entretenu avec Marjorie Bourbeau, et c'est lors de cette conversation qu'elle s'est dite «dégoûtée» de la gestion de l'affaire St-Denis par le premier ministre Couillard et le PLQ. *Le Devoir* a pu confirmer, de source sûre, que le parti a été informé en 2014 d'allégations d'une employée politique au sujet de l'envoi d'une photo pornographique par le député d'Argenteuil. «Que le premier ministre ou que le parti n'ait rien fait depuis 2014, ça me dégoûte. Je trouve que c'est un manque flagrant», a déclaré Marjorie Bourbeau. À son avis, le député St-Denis devrait démissionner.

Dans un communiqué envoyé le 25 avril, le PLQ a admis qu'il «apparaît possible», «même si ceci demeure au stade de l'hypothèse», «vu le cadre informel de la discussion décrite par l'employée [qui aurait dénoncé Yves St-Denis en 2014], qu'il y ait eu une mauvaise compréhension entre les deux personnes sur les suites à donner à la dénonciation dont la nature était informelle, menant ainsi possiblement à l'absence de suivi formel».

QS et le PQ réclament une démission

Jusqu'ici, Québec solidaire et le Parti québécois se sont avancés pour réclamer la démission d'Yves St-Denis. La Coalition avenir Québec a plutôt dit faire «appel à [sa] conscience». «Je vois mal comment ils pourraient venir de nouveau siéger ici», a déclaré l'élue caquiste Lise Lavallée au sujet d'Yves St-Denis et de Gerry Sklavounos, un autre ex-élu libéral ciblé par des allégations d'inconduite sexuelle. Ni l'un ni l'autre ne font face à des accusations.

Philippe Couillard a quant à lui souligné que le député d'Argenteuil ne fait plus partie du caucus libéral. «C'est à lui de prendre une décision», a-t-il déclaré. Il a réfuté les allégations voulant que le PLQ ait été alerté des gestes de son élu dès 2014.

Le Devoir a communiqué brièvement avec le député St-Denis. «Je nie formellement toute agression, inconduite ou harcèlement de type sexuel avec M^{me} Bourbeau ou quiconque, a-t-il écrit. Étant donné le volet juridique de ce dossier, je n'émettrai aucun autre commentaire à ce sujet.»

Sur sa page Facebook, le député s'est excusé «très sincèrement» le 22 avril dernier d'avoir envoyé une «photo explicite» à une employée du PLQ en 2014. «Force est de constater aujourd'hui, à quelques mois des élections, que je suis au centre d'exagérations, de mensonges et de diffamations de toutes sortes en vue de mettre un terme à ma carrière de député», a-t-il écrit.

Sa façon de dire «moi aussi»

Marjorie Bourbeau dit avoir porté plainte à la Sûreté du Québec de la MRC des Pays-d'en-Haut le 17 avril, en raison de gestes que le député St-Denis aurait posés le 25 mai 2017. Elle a enregistré une déposition filmée le 26 avril, au poste de police de Sainte-Agathe-des-Monts.

Le service de police a confirmé qu'«une personne s'est présentée au poste concernant certaines allégations». «On est en cours de validation», a déclaré l'agent Marc Tessier. Il a refusé de confirmer le nom de la plaignante et celui de la personne visée par la plainte.

C'est d'abord l'impulsion du mouvement #MoiAussi, puis les dénonciations visant Yves St-Denis, qui ont encouragé Marjorie Bourbeau

à briser le silence, selon ce qu'elle a raconté au *Devoir*.

Le 25 mai 2017, elle aurait soupé au restaurant Gio's, à Saint-Sauveur, en compagnie d'Yves St-Denis, de l'employée du PLQ Dominique Boyer et de son amie Naomie Goyette, actuellement candidate libérale dans la circonscription de Prévost. *Le Devoir* a vu une photo prise lors de ce souper, sur laquelle apparaissent les quatre convives. Naomie Goyette nous a aussi confirmé avoir été présente à ce repas.

Selon les récits de Marjorie Bourbeau et de Naomie Goyette, le groupe se serait ensuite déplacé chez cette dernière, à l'exception de Dominique Boyer. Après quelques verres et des prestations de karaoké, Yves St-Denis se serait invité chez Marjorie Bourbeau. L'élu aurait ensuite «insisté» pour «dormir dans son lit», en précisant qu'il voulait simplement «se coller», a raconté la femme de 39 ans. «Moi, je l'ai repoussé parce que je voyais son jeu», a attesté Marjorie Bourbeau. «J'ai dit: non, non, non, ça ne me dérange pas que tu dormes chez nous, mais tu dors sur le divan ou dans la chambre d'amie. Et là, il s'est montré insistant.»

Naomie Goyette se souvient d'avoir invité les autres à dormir à la maison qu'elle partage avec son conjoint, au terme de la soirée. «Lorsque nous avons rejoint la chambre [pour nous coucher], les convives étaient toujours au salon. Au petit matin, personne n'était sur les lieux», a-t-elle déclaré.

«J'ai été claire»

Dans la résidence de Marjorie Bourbeau, après avoir été repoussé une première fois, Yves St-Denis aurait battu en retraite pour jouer du piano. «Il était rendu assez tard, je suis allée me coucher», a raconté la femme. «J'étais comme en train de m'endormir et là, il est entré dans ma chambre, il s'est assis sur mon lit, a commencé à essayer de m'embrasser.»

Marjorie Bourbeau dit s'être retournée, embarrassée. «Je ne comprenais pas ce qui arrivait et je n'avais vraiment, mais vraiment pas envie de vivre une situation comme ça. Donc je me suis comme tournée la tête une couple de fois. Je l'ai comme repoussé, j'ai comme expliqué que ça ne m'intéressait pas. Il me flattait

les cheveux, commençait à m'embrasser partout dans la face. J'étais comme: ark, ark, ark!» a-t-elle raconté.

Yves St-Denis aurait persisté. «Il s'est mis à me faire des compliments, tout ça, à me dire que lui prendrait bien soin de moi», a poursuivi celle qui a été conseillère à Saint-Adolphe de 2013 à 2017. «Je me suis comme mise à brailler, je l'ai comme poussé, j'ai dit: là, ça suffit. Je n'ai pas besoin de personne pour prendre soin de moi. Tu prends tes affaires, tu sors de ma chambre», a-t-elle ajouté. «J'ai été claire: tu peux dormir sur le divan si tu n'es pas en état de conduire, ou dans la chambre en bas. Il a décidé de partir. Il a pris sa voiture et il est parti chez lui.»

Une amie de Marjorie Bourbeau, Lise Tanguay Chowdhury, se rappelle avoir reçu des confidences sur les événements une première fois à l'été 2017 et une seconde fois au cours de l'hiver de cette même année. «Il a insisté pour aller dans la chambre de Marjorie. Il s'est imposé en l'embrassant avec force. Et c'est là que j'ai dit: je suis incapable d'en entendre davantage», a-t-elle dit au *Devoir*. Le conjoint de Marjorie Bourbeau, François Désilets, en a entendu parler pour la première fois il y a trois ou quatre mois. «Je suis au courant. [C'était] un homme dans la politique qui était autour d'elle», a-t-il déclaré au *Devoir*.

Plusieurs messages

Le Devoir a pris connaissance de nombreux messages envoyés avant le 25 mai 2017 et dans lesquels Yves St-Denis invitait Marjorie Bourbeau à faire des activités avec lui. Il souhaitait notamment lui offrir «des bulles» pour son anniversaire, en avril 2017. Le lendemain des événements du 25 mai, l'élu a tenté de l'appeler. Il lui a ensuite envoyé un message. «Et puis??? Est-ce que ta nuit s'est bien passée finalement? J'espère que tu n'avais pas trop mal aux cheveux finalement. De mon côté, cela a été une dure journée!!!» a-t-il écrit.

Marjorie Bourbeau lui a répondu brièvement. «Oui, dure journée, vraiment fatiguée. Merci bon week-end à toi aussi.» Elle dit avoir croisé Yves St-Denis à quelques reprises après les événements, dans le cadre de ses fonctions. Ils n'ont jamais reparlé des événements du 25 mai, a-t-elle ajouté.

Le Devoir

ÉLECTIONS

Les départs d'élus libéraux se multiplient

Déjà une douzaine de députés et de ministres ont renoncé à se représenter

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire à Québec

Une douzaine d'élus qui renoncent à briguer un nouveau mandat, d'autres qui songent à les imiter: il flotte sur le Parti libéral du Québec comme un parfum de fin de régime, s'amuse à répéter les partis d'opposition.

Philippe Couillard s'est affairé mardi à dissiper ces effluves à coups de métaphores sportives. «En 2014, j'avais de loin la meilleure équipe sur la glace. Ce sera la même chose en 2018», a-t-il lancé dans un impromptu de presse.

Après avoir «sauvé le Québec d'un désastre financier», le PLQ fera une «proposition qui sera de nature à enthousiasmer la population du Québec», a-t-il promis à cinq mois des élections générales.

Le chef libéral ne s'est pas attardé sur les annonces en cascade de retrait de la vie politique faites par 12 députés, dont des figures importantes de son équipe ministérielle — Stéphanie Vallée, Jean-Marc Fournier et Martin Coiteux —, au fil des trois derniers mois. «La politique, c'est un parcours qui est exigeant et difficile pour les personnes et celles qui les entourent», a-t-il affirmé après avoir rapidement salué leur «grande, grande contribution».

Le chef du gouvernement s'est abstenu de confirmer le départ, au terme de la 41^e législature, de David Heurtel et de Laurent Lessard.

Les deux ministres n'ont pas cru bon non plus de dissiper le doute sur leur avenir politique alors que la Coalition avenir Québec caracole dans les sondages. «Ma réflexion n'est pas terminée», a soutenu M. Lessard.

Le député de Lotbinière-Frontenac, qui n'a pas nié préparer sa sortie après 15 ans à l'Assemblée nationale, s'est dit surpris de voir des «sources li-

bérales» mentionner d'ores et déjà à des médias qu'il ne sollicitera pas un sixième mandat. «Il doit y avoir quelqu'un qui a accroché le piton de la cassettes et elle est partie», a-t-il dit.

Après près de 25 ans de vie politique, Geoffrey Kelley réfléchit aussi à la possibilité de relever de nouveaux défis l'automne prochain. Même chose pour le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, qui a été élu une première fois en 1983.

Rita de Santis, qui fait partie de la cohorte de députés qui ont été élus en 2012, a aussi engagé une réflexion sur son avenir politique. L'ex-ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques s'alloue encore deux semaines pour déterminer si elle portera, une troisième fois, les couleurs du PLQ dans Bourassa-Sauvé. «[L'arrivée en politique,] c'est un choc pour les gens qui viennent de l'extérieur», a expliqué l'ex-associée du cabinet d'avocats Davies Ward Phillips et Vineberg. «On arrive avec des lunettes roses et des fois "they get smashed". Alors, il faut décider si on est assez en forme [pour continuer]. *Ciao*», a-t-elle ajouté avant de rejoindre les autres membres du groupe parlementaire libéral.

Pour sa part, M. Couillard n'a, à aucun moment, envisagé la possibilité de quitter l'arène politique au terme de la présente législature. «Pourquoi? Parce que le premier mandat est une réussite, une grande réussite pour le Québec. On veut aller encore plus loin», a-t-il déclaré. Il s'attend à connaître qui reste, qui part d'ici la tenue du prochain conseil général du PLQ, en juin prochain.

Aux yeux du député de Vanier-Les Rivières, Patrick Huot, «il y a un changement de génération qui est en train de se passer» au PLQ.

Le Devoir



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

ARRÊT JORDAN

Le DPCP a abandonné 327 dossiers

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Correspondante parlementaire à Québec

Depuis le prononcé de l'arrêt Jordan sur les délais judiciaires en juillet 2016, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) a lui-même choisi de suspendre les procédures dans 327 dossiers criminels, dont 36 concernent des crimes contre la personne.

Dans la dernière année seulement, le DPCP a demandé l'arrêt des procédures dans 193 dossiers criminels, a reconnu mardi la directrice des poursuites criminelles et pénales, Annick Murphy, lorsque pressée de questions par le Parti québécois.

«Ça envoie le signal que la justice est très malade et que le système a mis des énergies dans des causes [mais que, lorsqu'on] arrive à l'autre bout, on n'est pas capable d'aller jusqu'au bout», a dit la députée péquiste Véronique Hivon.

Annick Murphy a cité les dossiers pour lesquels le DPCP a demandé un arrêt des procédures — appelées *nolle prosequi*

Le PQ crie au «détournement de fonds»

Encore cette année, le Parti québécois a souligné qu'une partie des fonds perçus en contribution pénale, qui sont en théorie destinés aux victimes d'actes criminels, a plutôt été envoyée vers le Fonds consolidé du revenu du Québec. Ces fonds sont recueillis à l'aide de montants ajoutés aux contraventions pour des infractions au Code de la sécurité routière. Or, la part de ceux-ci qui a été envoyée au fonds consolidé a augmenté, passant de 9,4 millions l'an dernier à 13,8 millions en 2017-2018. «Comment la mi-

nistre peut expliquer un tel détournement de fonds?» a demandé la députée péquiste Véronique Hivon. «Quand les sommes vont dans le fonds consolidé, elles servent aussi à financer les initiatives [d'aide aux victimes]», a répondu la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée. Selon elle, le fait de faire transiter les montants par le Fonds consolidé ne constitue pas un «détournement», puisque l'argent peut être réutilisé pour des mesures d'aide aux victimes d'actes criminels.

qui dans le jargon — depuis juillet 2016. La majorité d'entre eux (200) étaient des poursuites pour capacités affaiblies, méfaits, administration publique et complot. 36 dossiers concernaient des crimes contre la personne, 26 étaient liés à des accusations pour fraude et 21 relevaient d'enquêtes sur la drogue.

1680 requêtes

Depuis le jugement Jordan, pas moins de 1680 requêtes en arrêt des procédures pour délais déraisonnables ont été présentées par des accusés souhaitant se soustraire à un procès. Au total, 137 ont été acceptées, tandis que 225 ont été rejetées, selon les chiffres fournis par le DPCP.

L'arrêt de la Cour suprême fixe à 18 et 30 mois la durée maximale des procès devant les cours provinciales et supérieures, respectivement. A ce jour, 36% des dossiers criminels présentés devant les cours supérieures dépassent les délais prescrits. Or le dépassement des délais ne signifie pas qu'une demande d'arrêt des procédures en vertu de l'arrêt Jordan est automatiquement acceptée.

En réponse aux questions de l'opposition officielle, la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, a insisté sur les «changements importants dans la façon de présenter, de traiter les dossiers». «On doit faire une distinction entre le nombre de requêtes en arrêt de procédures qui sont présentées dans des dossiers préalablement aux barèmes que la Cour suprême nous impose et préalablement aux mesures qu'on a prises», a-t-elle fait valoir. «Tous les dossiers fixés aujourd'hui, et déjà depuis un certain temps, le sont dans les délais prescrits», a aussi assuré Annick Murphy.

Le Devoir

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Appel d'offres

Le Plateau-Mont-Royal
Montréal

Erratum

Soumission DCSLPDS54-18-04, Aménagement de ruelles vertes
AVIS PUBLIC EST, par les présentes, donné aux personnes intéressées :
Soyez avisé que l'avis public paru le 30 avril dernier annonçant une ouverture de soumission, sous pli cacheté, **avant 14 heures, le 08 mai 2018**, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2T 3E6, aurait dû se lire **avant 14 heures, le 16 mai 2018**.
Montréal, le 02 mai 2018
Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx

Appel d'offre

Montréal-Nord
Montréal

ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD
DIRECTION DE LA PERFORMANCE, DU GREFFE ET DES SERVICES ADMINISTRATIFS
APPEL D'OFFRES PUBLIC N° : 1026
Construction des scènes extérieures aux parcs Gouin et Eusèbe-Ménard.
L'ouverture des soumissions prévue pour le 4 mai 2018 est reportée au 9 mai 2018 à onze heures (11h), à la Mairie de l'arrondissement de Montréal-Nord.
À Montréal, arrondissement de Montréal-Nord
Ce 2 mai 2018
La secrétaire d'arrondissement
Marie-Marthe Papineau, avocate
Arrondissement de Montréal-Nord

Avis public

Villiers
Saint-Michel
Puric-Extension
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :
1. Le conseil d'arrondissement a approuvé lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2018, le **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT RCA18-14001** intitulé : « Règlement relatif aux usages conditionnels de l'arrondissement ».
2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **10 mai 2018, à compter de 18 h au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage Montréal.**
3. L'objet du projet de règlement est l'adoption d'un nouveau Règlement sur les usages conditionnels pour l'arrondissement.
Ce projet vise l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que les zones contiguës situées dans les arrondissements suivants :
Arrondissement de Montréal-Nord : I08-229, P05-267 et I-05-268; Arrondissement d'Ahautnic-Cartierville : 0514, 0528, 0530, 0531, 0536, 0539, 0542, 0547, 0560, 0561, 0563, 0570, 0573, 0576, 0580, 0584, 0588, 0592, 0594, 0596, 0601, 0602, 0604, 0605, 0607, 0610, 0612, 0621, 0630, 0631, 0633, 0635, 0636; Arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie : 0001, 0002, 0007, 0008, 0011, 0014, 0020, 0023, 0032, 0037, 0040, 0043, 0044, 0050, 0061, 0083, 0089, 0092, 0101, 0105, 0109, 0118, 0142, 0143, 0154, 0159, 0167, 0175, 0193, 0201, 0209, 0224, 0233, 0249, 0256, 0276, 0281, 0292, 0305, 0327, 0323, 0336, 0340, 0662, 0666, 0670; Arrondissement d'Outremont : PB-38; Arrondissement de Saint-Léonard : C04-18, C04-29, C06-01, H04-23, H04-025, H06-03, H06-04, H07-01, H08-03, H08-08, I08-14, I08-19.
4. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
5. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Le projet de règlement et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles de bureau.
Fait à Montréal, le 2 mai 2018
La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Appel d'offres

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des transports

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 13 h 30 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux
Appel d'offres : 18-64006

Descriptif : Fourniture et installation d'équipements de télécommunication pour les feux de circulation.
Date d'ouverture : 29 mai 2018

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : info.soumission.reseau.arteriel@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 2 mai 2018 sur le SEAO

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 2 mai 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Avis public

Villiers
Saint-Michel
Puric-Extension
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :
1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 1er mai 2018 un premier projet de résolution numéro **PP18-14005** intitulé : « Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour l'agrandissement du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 919, rue Saint-Roch ainsi que l'extension de son usage commercial protégé par droits acquis au-delà de la superficie maximale permise en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003). »
La demande, telle que soumise, déroge aux articles 26 et 627 du règlement de zonage qui ont trait aux éléments suivants :
- au nombre d'étages minimum requis;
- à l'agrandissement d'un usage commercial protégé par droits acquis dans une zone résidentielle.
Ce projet vise la zone 0106 qui se situe entre la rue Saint-Roch et les avenues Ball, Stuart et Birnam.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **10 mai 2018 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.

3. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
4. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.
Fait à Montréal, le 2 mai 2018
La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

AVIS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA FINANCIÈRE SUN LIFE INC. ET DE LA SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

Nous vous informons par la présente que l'assemblée annuelle des actionnaires ordinaires de la Financière Sun Life inc. et que l'assemblée annuelle des titulaires de contrat ayant droit de vote et de l'unique actionnaire de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie se tiendra le mercredi 9 mai 2018 à 9 h, au siège social de la Financière Sun Life, 1 York Street, 35^e étage, à Toronto, en Ontario.

Les titulaires de contrat de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie qui souhaitent recevoir un avis de l'assemblée accompagnée de renseignements sur les questions qui seront présentées à l'assemblée peuvent écrire au secrétaire de la Compagnie à l'adresse suivante : 1 York Street, 35^e étage, Toronto (Ontario).

Toronto, le 2 mai 2018.

Troy Krushel
Vice-président, vice-directeur juridique et secrétaire de la Compagnie

Financière
Sun Life

Avis public

Villiers
Saint-Michel
Puric-Extension
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a approuvé lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2018, le **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 01-283-103** intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement ».

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **10 mai 2018, à compter de 18 h** au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage Montréal.

L'objet du projet de règlement est d'abroger les articles visant les usages conditionnels dans le Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement. Cette modification est en lien avec l'adoption du règlement RCA18-14001.

3. Ce projet vise l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que les zones contiguës situées dans les arrondissements suivants :

Arrondissement de Montréal-Nord : I08-229, P05-267 et I-05-268; Arrondissement d'Ahautnic-Cartierville : 0514, 0528, 0530, 0531, 0536, 0539, 0542, 0547, 0560, 0561, 0563, 0570, 0573, 0576, 0580, 0584, 0588, 0592, 0594, 0596, 0601, 0602, 0604, 0605, 0607, 0610, 0612, 0621, 0630, 0631, 0633, 0635, 0636; Arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie : 0001, 0002, 0007, 0008, 0011, 0014, 0020, 0023, 0032, 0037, 0040, 0043, 0044, 0050, 0061, 0083, 0089, 0092, 0101, 0105, 0109, 0118, 0142, 0143, 0154, 0159, 0167, 0175, 0193, 0201, 0209, 0224, 0233, 0249, 0256, 0276, 0281, 0292, 0305, 0327, 0323, 0336, 0340, 0662, 0666, 0670; Arrondissement d'Outremont : PB-38; Arrondissement de Saint-Léonard : C04-18, C04-29, C06-01, H04-23, H04-025, H06-03, H06-04, H07-01, H08-03, H08-08, I08-14, I08-19.

4. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

5. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6. Le projet de règlement et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles de bureau.
Fait à Montréal, le 2 mai 2018
La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe
- Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Des soumissions sont demandées et devront être reçues, avant 13h30 à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Biens et services

Appel d'offres : 18-16904

Descriptif : A82-Service de direction technique, de sonorisation et d'éclairage ainsi que la location d'équipements technique pour l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Date d'ouverture : 22 mai 2018

Dépôt de garantie : exécution seulement 5000\$

Renseignements : Andres Larmat, agent d'approvisionnement II : 514 872-5502

Appel d'offres : 18-16940

Descriptif : Location de balais de rue, sans opérateur, avec entretien, de type aspirateur monté. Sur des châssis de camion à cabine avancée. Entente d'approvisionnement de 4 ans

Date d'ouverture : 07 juin 2018

Dépôt de garantie : aucune

Renseignements : Renée Veillette, agent d'approvisionnement : 514 872-1057

Appel d'offres : 18-16946

Descriptif : Acquisition de cinq (5) camions échelles à plate-forme d'une portée verticale nominale minimale de 92 pieds

Date d'ouverture : 29 mai 2018

Dépôt de garantie : 1 % de cautionnement et/ou chèque visé

Renseignements : Renée Veillette, agent d'approvisionnement II : 514 872-1057

Catégorie : Services professionnels

Appel d'offres : 18-16793

Descriptif : SP - pour effectuer une analyse des impacts d'un projet de règlement sur le marché de l'habitation

Date d'ouverture : 24 mai 2018

Dépôt de garantie : Aucun

Renseignements : Matthieu Croteau, agent d'approvisionnement : 514-872-6777

Documents : Les documents relatifs à ces appels d'offres seront disponibles à compter du 2 mai 2018

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux du Service du greffe à l'Hôtel de ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 2 mai 2018

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

Avis public

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 26 avril 2018, a adopté les règlements suivants :

RCG 18-011 Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur le lot 5 798 658

RCG 18-012 Règlement autorisant la démolition, la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance situé sur les lots 1 713 026 et 1 713 027

RCG 18-014 Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017)

RCG 17-033-1 Règlement modifiant le Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur le lot 2 317 486 et une partie du lot adjacent 1 885 486 du cadastre du Québec (RCG 17-033)

L'objet consiste à corriger le numéro de l'un des lots visés, lequel devait se lire « 2317252 » au lieu de « 2317486 ».

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation, durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 2 mai 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Avis public

Villiers
Saint-Michel
Puric-Extension
Montréal

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a approuvé lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2018, le **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 01-283-102** intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement ».

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **10 mai 2018, à compter de 18 h** au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage Montréal.

3. L'objet du projet de règlement est de modifier l'article 313 du règlement 01-283 pour retirer les usages de la famille habitation pour les bâtiments existants.

Ce projet vise l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que les zones contiguës situées dans les arrondissements suivants :

Arrondissement de Montréal-Nord : I08-229, P05-267 et I-05-268; Arrondissement d'Ahautnic-Cartierville : 0514, 0528, 0530, 0531, 0536, 0539, 0542, 0547, 0560, 0561, 0563, 0570, 0573, 0576, 0580, 0584, 0588, 0592, 0594, 0596, 0601, 0602, 0604, 0605, 0607, 0610, 0612, 0621, 0630, 0631, 0633, 0635, 0636; Arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie : 0001, 0002, 0007, 0008, 0011, 0014, 0020, 0023, 0032, 0037, 0040, 0043, 0044, 0050, 0061, 0083, 0089, 0092, 0101, 0105, 0109, 0118, 0142, 0143, 0154, 0159, 0167, 0175, 0193, 0201, 0209, 0224, 0233, 0249, 0256, 0276, 0281, 0292, 0305, 0327, 0323, 0336, 0340, 0662, 0666, 0670; Arrondissement d'Outremont : PB-38; Arrondissement de Saint-Léonard : C04-18, C04-29, C06-01, H04-23, H04-025, H06-03, H06-04, H07-01, H08-03, H08-08, I08-14, I08-19.

4. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

5. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6. Le projet de règlement et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 2 mai 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

Avis public

Villiers
Saint-Michel
Puric-Extension
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, lors de sa séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2018, a approuvé, le :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-283-101 intitulé : « Règlement 01-283-101 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement visant à permettre la création de murale sur un bâtiment. »

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **10 mai 2018, à compter de 18 h** au 405, avenue Ogilvy, 2^e étage.

L'objet du projet de règlement vise permettre la création de murales sur les murs des bâtiments car présentement la réglementation de zonage ne permet pas de peindre un parement de pierres ou de briques composant une façade d'un bâtiment.

3. Ce projet vise l'ensemble de l'arrondissement, ainsi que les zones contiguës situées dans les arrondissements suivants :

Arrondissement de Montréal-Nord : I08-229, P05-267 et I-05-268; Arrondissement d'Ahautnic-Cartierville : 0471, 0514, 0528, 0530, 0531, 0536, 0539, 0542, 0547, 0561, 0563, 0570, 0573, 0580, 0584, 0588, 0592, 0594, 0596, 0601, 0602, 0604, 0605, 0607, 0610, 0612, 0621, 0630, 0631, 0633, 0635, 0636; Arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie : 0001, 0002, 0007, 0008, 0011, 0014, 0020, 0032, 0037, 0040, 0043, 0044, 0050, 0061, 0083, 0089, 0092, 0101, 0105, 0109, 0118, 0142, 0143, 0154, 0159, 0167, 0175, 0193, 0201, 0209, 0224, 0233, 0249, 0256, 0276, 0281, 0292, 0305, 0323, 0336, 0340, 0666, 0731, 0733, 0751, 0761, 0769, 0805; Arrondissement d'Outremont : PB-38; Arrondissement de Saint-Léonard : C04-18, C04-29, C06-01, H04-23, H04-025, H06-03, H06-04, H07-01, H08-03, H08-08, I08-14, I08-19.

4. Au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'il désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.

5. Ce premier projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6. Le projet de règlement et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 2 mai 2018

La secrétaire d'arrondissement,
Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.

ACTUALITÉS

MONTRÉAL

Les toilettes autonettoyantes bientôt inaugurées

JEANNE CORRIVEAU

Après de multiples embûches, les trois premières toilettes autonettoyantes devaient être inaugurées le 17 mai prochain au centre-ville de Montréal, et ce, même si la Ville a dû annuler l'appel d'offres pour leur entretien faute de soumissionnaires.

La Ville s'affaire ces jours-ci à installer les toilettes publiques qui seront accessibles sur trois sites dans deux semaines. L'une sera située à la place Emile-Gamelin, une autre à la station de métro Papineau, à l'angle des rues Sainte-Catherine Est et Cartier, et la dernière dans le Vieux-Montréal, à l'intersection des rues de la Commune Est et Saint-Gabriel.

Il s'agit de trois des douze unités achetées par la Ville de l'entreprise Atmosphère dans le cadre d'un contrat de 3 millions octroyé en avril 2017. Ces unités sont autonettoyantes après chaque usage. Il est prévu qu'elles soient accessibles de 6h à minuit, et ce, 365 jours par année. Elles seront chauffées l'hiver et climatisées l'été.

Le 3 avril dernier, l'arrondissement de Ville-Marie a lancé un appel d'offres pour le contrat d'entretien des unités. N'ayant reçu aucune soumission, elle a finalement décrété l'annulation de l'appel d'offres le 23 avril. Ce nouveau pépin ne devrait pas compromettre l'inauguration des nouvelles toilettes, a indiqué une source proche du dossier.

Résister au vandalisme

Ce projet de longue haleine lancé en 2016 est complexe. Les équipements doivent résister au vandalisme et dissuader les utilisateurs d'y avoir des activités inappropriées.

«Les unités sont construites de manière robuste, antigraffiti et antivandalisme», a précisé par courriel Anik de Repentigny, chargée de communication à la Ville de Montréal.

Elle fait également valoir que les toilettes seront localisées dans des lieux très fréquentés et qu'elles seront bien éclairées.

Une limite de temps par utilisation permettra de limiter les activités illicites à l'inté-

rieur de l'unité sanitaire, ajoute-t-elle: «Lorsque la durée de l'utilisation est échu, la porte ouvre. Il est impossible pour un usager de rester à l'intérieur de l'unité sans déclencher une alerte. Un dispositif dans le plancher peut être utilisé pour éviter la fermeture des portes en présence de deux adultes.»

Les documents du devis pour l'appel d'offres du contrat d'entretien précisent que les toilettes sont dotées d'une technologie qui lancera, à distance, des alertes par courriel en cas de défaillance, de bris ou si le papier de toilette ou le savon viennent à manquer dans l'unité.

Au cours des dernières semaines, *Le Devoir* a tenté d'obtenir une entrevue avec les responsables du projet à la Ville, mais en vain.

Le projet des toilettes autonettoyantes avait été lancé au printemps 2016, mais le premier appel d'offres pour la préparation des sites destinés à accueillir les unités avait dû être annulé, faute de soumissions. Le contrat a finalement été scindé et les travaux ont pu être réalisés pour les premiers sites.

Quatre autres toilettes seront installées d'ici la fin de 2019 à la place Sun Yat Sen, au square Viger ainsi qu'aux parcs Belliverie et Walter-Stewart.

Les vespasiennes 2.0

Le projet des toilettes autonettoyantes marque le retour des toilettes publiques à Montréal, des décennies après l'abandon des vespasiennes qu'avait fait construire l'ex-maire Camillien Houde lors de la crise économique de 1929.

Surnommées les «camilliennes», ces toilettes avaient été délaissées en raison des problèmes de malpropreté et d'enjeux de moralité.

Depuis des années toutefois, des groupes d'aide aux personnes itinérantes réclament de la Ville de Montréal la construction de toilettes publiques au centre-ville, tant pour les sans-abri que pour les familles et les touristes.

Le Devoir



Un affrontement entre des protestataires cagoulés et des policiers a divisé le groupe de manifestation à peine cinq minutes après le début du rassemblement.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

MONTRÉAL

Un avant-goût du sommet du G7

La manifestation de la CLAC tourne à l'affrontement avec les policiers

AMÉLI PINEDA

Des manifestations organisées mardi à Montréal à l'occasion de la Journée internationale des travailleurs ont donné un aperçu des affrontements qui pourraient se tenir entre manifestants et policiers lors du sommet du G7 dans Charlevoix en juin prochain. La soirée s'est soldée par au moins six arrestations.

Pièces pyrotechniques, morceaux de brique, roches et gaz lacrymogènes, plusieurs projectiles ont été lancés à peine cinq minutes après le début du rassemblement de la Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC), près du parc La Fontaine.

Le court affrontement entre plusieurs individus vêtus complètement en noir et les policiers a eu pour effet de diviser les manifestants sur la rue Sherbrooke, à l'angle de la rue Saint-André.

Certains protestataires ont rebroussé chemin vers le parc, repoussés par les policiers. D'autres ont réussi à poursui-

vre leur chemin vers le centre-ville, où le Parti communiste révolutionnaire organisait également une marche en partance du square Philipps.

Pendant plusieurs dizaines de minutes, la confusion régnait sur le visage des manifestants dispersés qui tentaient de rejoindre les protestataires. Les yeux rivés vers le ciel, plusieurs se fiaient à l'hélicoptère de la police pour tenter de repérer le groupe du Parti communiste révolutionnaire.

D'autres accrochages ont alors eu lieu vers entre les protestataires et les policiers dans le secteur du square Dorchester, au cœur du centre-ville.

Au même moment, sur les réseaux sociaux, le groupe de manifestants restés au parc La Fontaine annonçait la reprise d'une manifestation dans les rues du Plateau-Mont-Royal.

«C'est le résultat de certaines personnes s'étant dispersées au parc», a indiqué Laurent Gingras, porte-parole du Service de police de la Ville de Montréal.

Au moment d'écrire ces lignes, au moins cinq personnes avaient été arrêtées relativement à des infractions criminelles et une personne a été interpellée en vertu d'un règlement municipal.

«On parle d'accusations de voies de fait sur des policiers, d'entrave, d'agression armée sur un policier et de méfaits», a précisé M. Gingras. Parmi les suspects arrêtés, deux hommes de 38 et 26 ans, une femme de 21 ans et un adolescent de 17 ans. L'identité des autres suspects n'avait pas été confirmée.

Parmi les dommages recensés, deux voitures de citoyens ont été endommagées, a indiqué le SPVM.

Rendez-vous au G7

Au cours des deux manifestations de fin de journée, plusieurs tracts sur l'importance de poursuivre la manifestation lors du G7 ont été distribués.

«La tenue annuelle du G7 est une démonstration de force de la part des grandes puissances. Nous ne pouvons pas assister à leur parade sans rien

dire», peut-on lire dans un des pamphlets distribués.

Le Réseau de résistance anti-G7 (RRAG7) a aussi distribué un journal où il donne entre autres des «trucs» pour bien se préparer au G7. On y retrouve notamment un article intitulé «Que faire face au gaz?» ainsi qu'une «carte de la résistance».

Récemment, plusieurs sympathisants se sont réunis à Montréal lors d'un atelier pour apprendre les premiers soins lors d'une manifestation, l'autodéfense juridique ainsi que la sécurité en manifestation.

Un peu plus tôt dans la journée, le Syndicat industriel des travailleurs et travailleuses a aussi tenu une marche débutant à la station de métro Parc, dans Parc-Extension.

Les manifestants ont revendiqué davantage d'investissement dans les services publics et les programmes sociaux. Ils ont réclamé notamment l'augmentation du salaire minimum à 15\$.

Le Devoir

DROITS DE LA PERSONNE

La présidente Tamara Thermitus doit partir, recommande un rapport

LISA-MARIE GERVAIS

La présidente de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), Tamara Thermitus, doit quitter ses fonctions et être remplacée par un gestionnaire d'expérience, a conclu le rapport de l'ex-sous-ministre Lise Verreault, commandé par le gouvernement Couillard.

«Dans le cas présent, la présidente, qui possède une excellente réputation en droit et de grandes compétences juridiques, ne nous a pas démontrés [sic], par ses actions depuis son entrée en fonction, qu'elle a la capacité et les compétences managériales pour réaliser ces changements importants et redresser la situation», peut-on lire dans les recommandations du rapport.

À la lumière des conclusions «très dures et sans équivoque», la députée péquiste Véronique Hivon a réclamé la démission de Tamara Thermitus, au nom du Parti québécois.

Le député caquiste Simon Jolin-Barrette lui a emboîté le pas. La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, a refusé d'en faire autant, rappelant que cette décision relève de l'Assemblée nationale.

«Il faudra donner à la commission de l'oxygène et il faudra pourvoir assez rapidement [le poste] du ou de la vice-présidente jeunesse», a-t-elle déclaré, indiquant qu'une candidature intéressée par ce poste s'est finalement désistée lundi.

M^{me} Vallée en a profité pour souligner la «feuille de route remarquable» de la présidente de la CDPDJ, indiquant que les difficultés ne sont généralement pas le fait «d'une seule personne».

Tamara Thermitus est en arrêt de travail depuis octobre, après qu'une enquête du Protecteur du citoyen eut été ouverte pour abus de pouvoir, mauvaise gestion et attitude irrespectueuse. Elle n'a pas encore indiqué si elle renoncerait à son poste, malgré que le gouvernement lui a récemment enjoint de le faire.

L'enquête du Protecteur du citoyen est toujours en cours.

De gros problèmes à la Commission

Dans le rapport, l'ancienne sous-ministre souligne toutefois que M^{me} Thermitus a eu raison de remettre en question les pratiques de la CDPDJ, qui éprouve d'énormes difficultés.

«[Elle a] soulevé de nombreuses questions qui sont, à notre avis, tout à fait pertinentes et légitimes», écrit M^{me} Verreault. Six présidents se sont succédé en moins de cinq ans, y compris les intérimaires.

En tout, vingt recommandations pointent les différents problèmes de l'organisation, tant sur le plan de la gouvernance que de la gestion des délais, des ressources humaines et des communications. Dans sa conclusion, l'ex-sous-ministre laisse entendre que, le climat étant «chargé d'émotion», il devient d'autant plus urgent de procéder rapidement à des nominations au bureau de la présidence afin de «stabiliser la

CDPDJ». Elle suggère aussi de revoir la structure juridique de l'organisation pour régler ses problèmes de fonctionnement.

Dans un communiqué, le tout nouveau président par intérim de la Commission, Philippe André Tessier — Camil Picard, qui assurait l'intérim avant lui, a démissionné en mars dernier —, a dit qu'il allait examiner «avec sérieux» les recommandations du rapport Verreault.

Ce dernier avait été commandé l'automne dernier par la ministre Vallée. Celle-ci dit en avoir reçu une première version le 15 décembre dernier, mais par la suite, des rencontres additionnelles ont été effectuées pour mener à sa version définitive datée du 29 avril.

Entre-temps, M^{me} Thermitus avait entrepris de poursuivre le Protecteur du citoyen, sommant la Cour supérieure d'annuler l'enquête qu'il menait à son endroit. Ces poursuites ont finalement été abandonnées.

Le Devoir

Transport scolaire: grève des chauffeurs

Quarante-quatre des syndicats de chauffeurs d'autobus d'écoliers dans trente-deux commissions scolaires feront la grève durant une journée, le 15 mai. Une deuxième journée de grève est également prévue dans la semaine du 28 mai. Ces quarante-quatre syndicats de la Fédération des employés de services publics, affiliée à la CSN, se sont dotés d'un mandat de six jours de grève. Pour le moment, seule

la date de la première journée de grève est arrêtée. Les dirigeants syndicaux n'ont pas voulu dire quelles commissions scolaires seraient touchées, pour le moment, ajoutant qu'ils donneraient un préavis aux parents touchés le temps venu. Mais les trente-deux commissions scolaires sont réparties dans plusieurs régions. Dans tous les cas, la rémunération est au cœur du litige. Les chauffeurs d'autobus d'écoliers gagnent entre 20 000 et 25 000\$, parfois moins de 20 000\$.

La Presse canadienne

Cannabis: Ottawa ne se retirera pas des traités qu'il violera

Ottawa — Se retirer des trois traités internationaux que le Canada violera lorsque le cannabis sera légal serait une «réaction excessive» et «nuisible» aux intérêts du pays et de la communauté internationale, a plaidé la ministre des Affaires étrangères, Chrystia Freeland. «Ce serait une erreur», a-t-elle insisté auprès du comité sénatorial des af-

aires étrangères et du commerce international, mardi. Une erreur, car ces traités internationaux encadrent «la circulation de plus d'une centaine de drogues et de substances, incluant plusieurs qui jouent un rôle dans la crise des opioïdes qui sévit actuellement en Amérique du Nord». Et l'approche «stricte» de réglementation et de contrôle du cannabis pour laquelle ont opté les libéraux est cohérente avec les «objectifs globaux» de ces conventions, a ajouté la ministre Freeland.

La Presse canadienne



Congédié?

Voyez

François Gendron
avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

ÉDITORIAL

REFONTE DE LA LOI ÉLECTORALE

Les angles morts

Pressé par le directeur général des élections (DGE) par intérim, le gouvernement Trudeau a enfin accouché de sa refonte de la loi électorale. Le projet de loi présenté lundi est ambitieux, vise large et corrige les travers de la loi conservatrice adoptée en 2014. Il n'est toutefois pas sans défauts, en particulier en ce qui a trait à la protection de la vie privée et au contrôle des dépenses des partis.

Il était temps, a dû se dire le DGE par intérim Stéphane Perrault. Encore récemment, il craignait que le temps lui manque pour mettre en œuvre une nouvelle loi électorale à temps pour le scrutin de 2019. Un premier projet de loi nettement plus modeste, le C-33, traînait au feuilleton depuis octobre 2016, mais rien n'avait bougé depuis.

Le projet de loi C-76 reprend les dispositions de C-33, mais va nettement plus loin. Les élections étant maintenant à date fixe, on veut éviter une orgie de dépenses partisans avant l'émission des brefs. Durant une année électorale, les dépenses des partis et des tiers seront limitées entre le 30 juin et le jour de l'émission des brefs. Durant la campagne, leurs dépenses seront aussi plafonnées. Et plus question de revivre le marathon de 2015. La campagne ne pourra durer qu'entre 37 et 50 jours.

On propose des mesures pour faciliter l'accessibilité des personnes ayant une déficience et pour encourager les candidats ayant des enfants ou prenant soin d'un proche handicapé ou malade. Les frais encourus à ces fins n'affecteront pas leur plafond de dépenses électorales et 90% de ces dépenses seront remboursées.

La liste des améliorations est longue: meilleur encadrement de la participation des tiers, allongement de l'horaire du vote par anticipation, plus de pouvoirs pour le commissaire aux élections, interdiction faite aux entités étrangères de tenter d'influencer une élection et de leur vendre de l'espace publicitaire. Les messages mensongers visant un parti ou un candidat seront passibles de sanctions. Et ça continue.

Bref, un beau ménage. Sauf que le gouvernement qui se vante d'avoir repris 85% des recommandations du DGE en a écarté de très importantes. Deux en particulier qui auraient servi les citoyens plutôt que les partis. Malheureusement, les intérêts de ces derniers ont prévalu.

Contrairement aux candidats, les partis n'ont pas à fournir de reçus, mais seulement un rapport financier pour obtenir le remboursement de leurs dépenses électorales. Le DGE déplore cette situation depuis longtemps, d'autant plus que cela complique sa tâche, mais les partis ont toujours résisté et le gouvernement a fait de même.

En matière de protection de la vie privée, on a opté pour la poudre aux yeux. À l'avenir, pour être enregistré et le rester, un parti devra se doter d'une politique de protection des renseignements personnels, la mettre en ligne et nommer une personne responsable de répondre aux questions. Mais il n'y aura personne pour vérifier s'ils respectent leur politique, aucune sanction s'ils y contreviennent, aucun recours pour les citoyens. Le commissaire à la vie privée recommandait encore récemment qu'en ce domaine, les partis soient soumis à la même loi que le secteur privé, mais les partis, accros à ces données, n'y sont pas chauds. Le gouvernement s'est donc contenté d'ériger un parapet pour sauver les apparences.

Ce projet sera-t-il adopté à temps pour permettre au DGE de la mettre en œuvre pour octobre 2019? Difficile à dire puisque personne ne peut prédire le temps que prendra le Parlement. Son étude ne doit pas être escamotée pour autant car il en va des rouages de notre démocratie. On aimerait qu'elle soit l'occasion de corriger les angles morts laissés par le gouvernement au seul profit des partis. Mais ces derniers en auront-ils le courage?

ATTENTATS

Impasse afghane

Le double attentat suicide commis lundi à Kaboul s'inscrit dans un faisceau de violences qui n'est pas loin d'avoir fait sombrer l'Afghanistan dans un scénario somalien. Le conflit en Syrie occupant le devant de la scène, l'Afghanistan devient invisible, comme du reste tout ce qui se passe en Somalie dans une sidérante indifférence. L'attentat qui a visé il y a une dizaine de jours un centre d'enregistrement électoral dans un quartier majoritairement chiite de l'ouest de la capitale (au moins 60 morts) était plus sanglant encore, mais il n'a pas eu la même résonance internationale.

De ces violences, on peut induire au moins trois choses. D'abord, que le gouvernement afghan du président Ashraf Ghani, qui contrôlerait à peine 60% du territoire national, est de plus en plus assiégé dans Kaboul même. De fait, la capitale est aujourd'hui devenue, selon l'ONU, l'enfer le plus dangereux du pays pour les civils.

Il se trouve ensuite que ces organisations terroristes ciblent de plus en plus spécifiquement tout ce qui incarne les efforts de construction démocratique en Afghanistan — si tant est que le gouvernement s'efforce vraiment d'y bâtir une démocratie. D'où les attaques contre les ministères (comme ce massacre à l'ambulance piégée qui a fait 100 morts en janvier à proximité du ministère de l'Intérieur), contre les organisateurs des législatives qui doivent en principe se tenir en octobre et contre tous ces journalistes, suppôts de l'Occident. Affaibli, pour ne pas dire tout simplement impuissant, le président Ghani a présenté en février aux talibans un ambitieux plan de paix, avec proposition de pourparlers sans conditions à la clé: les seules contre-propositions qu'il a reçues l'ont été sous la forme d'attentats. Miné par la corruption, le gouvernement ne semble plus préoccupé que par sa propre sécurité; celle de la population est devenue contingente.

Enfin, les plus récentes violences illustrent à nouveau l'échec américain, 17 ans après l'attentat du 11-Septembre et le déclenchement de la guerre. Dans son inconstance, Donald Trump a défendu tantôt l'idée du retrait pur et simple, tantôt une politique d'engagement militaire renforcé. Il n'est plus question, en tout cas, d'entretenir en façade le mirage de la *nation-building*. Qu'en revanche les États-Unis prennent leurs jambes à leur cou, et les organisations djihadistes investiront le vide, comme ce fut le cas en Irak. Faute de recherche d'une solution qui, dans un monde plus sain, fouillerait des pistes de pacification multilatérales, en mettant par exemple à contribution l'Iran et l'Inde, les Américains resteront donc en Afghanistan sans rien régler, ainsi que l'avance un chroniqueur du *Guardian*, mais de manière à s'en servir cyniquement comme terrain d'essai de leur matériel de guerre.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Chef des technologies SYLVAIN COUTU
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
 Adjoint PAUL CAUCHON, VÉRONIQUE CHAGNON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU,
 DOMINIQUE RENVY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Place aux femmes

Comme dans la très grande majorité des sociétés dans le monde, au Québec, les femmes ne sont pas des citoyennes à part entière; elles sont sous-représentées en politique autant au gouvernement que dans les médias et cela bien qu'elles soient majoritaires en nombre dans la population. C'est une situation qui confine à l'immoralité et que nous devons corriger aujourd'hui au nom des valeurs humaines de justice et d'équité. C'est pourquoi il faut une loi. Quand «la morale n'existe pas vraiment, il n'y a que la loi qui vaille»... Sans loi sur une zone paritaire femmes-hommes à l'Assemblée nationale, nous acceptons implicitement de laisser à nos filles et à leurs descendantes le poids d'une bataille perdue, d'une démission citoyenne tranquille qu'elles traîneront comme un lourd handicap dans les cent prochaines années. Car c'est presque cent ans, à ce rythme de croisière, qu'il faudra au système pour se réguler afin de faire une juste place aux femmes dans notre société. Près de cent ans, s'il n'y a pas

trop de reculs, si la pression et la vigilance de nos descendantes se maintiennent. Parce que nous, femmes et hommes, n'aurons pas eu le courage de vouloir gagner la bataille actuelle pour l'égalité de représentation des citoyennes en 2018. La gagner une fois pour toutes.

Les femmes au Québec ont mis vingt ans de plus que le reste du Canada pour obtenir le droit de suffrage. Après quoi, en 1940, on a mis encore dix ans pour avoir une seule députée à l'Assemblée nationale. En 2018, nous sommes représentées à l'Assemblée nationale par 70% d'hommes. Comment certain(e)s peuvent encore douter qu'au Québec nous n'agions toujours dans un système patriarcal qui résiste à faire leur juste place aux femmes en politique?

Claire Aubin
 Montréal, le 1^{er} mai 2018

Ouellet gagne du temps

Le récent conseil général du Bloc québécois à Drummondville n'aura pas

permis à M^{me} Martine Ouellet, la chef, de semer l'harmonie en calmant les eaux troubles. De vives tensions persistent encore au sein des troupes et d'autres apparaîtront selon ce que la chef décidera. Décidément, l'unité au Bloc demeure un rêve lointain, pour ne pas dire inapprochable.

M^{me} Ouellet, devant un désintérêt mesuré et de farouches oppositions, devrait partir plutôt que diriger un parti visiblement brisé, divisé, déstabilisé et qui titube. Le Bloc québécois, très affaibli, fait présentement face à son destin. Ce parti doit examiner la situation en profondeur, c'est-à-dire là où se situe le malaise. M^{me} Ouellet n'a rien réglé jusqu'à maintenant et cela ne va pas en s'améliorant, au contraire.

Un parti qui aspire aux grands honneurs doit afficher un visage uni, fort et décidé. Martine, sans pédagogie d'approche, n'avait pas ces ingrédients dans sa besace, elle ne fait que gagner du temps.

Michel Beaumont
 Québec, le 30 avril 2018

LIBRE OPINION

Salaire minimum: l'équation simpliste de l'IRIS

NORMA KOZHAYA

Vice-présidente, recherche, et économiste en chef du Conseil du patronat du Québec

Le débat sur la hausse du salaire minimum à 15\$ que certains ne cessent de ramener sur le tapis comporte de nombreux aspects, comme l'impact sur l'emploi, la productivité, les prix, la pauvreté, les régions et d'autres encore. Mais toutes ces questions se rapportent à deux arguments fondamentaux: tout d'abord, on ne peut pas parler de revenu au salaire minimum sans parler des autres aspects de la fiscalité et des services sociaux qui affectent le revenu disponible; ensuite, on ne peut pas imposer un niveau de salaire qui n'a aucun rapport avec la valeur économique nette qu'il permet de créer sans que cela ait des répercussions.

Pour ce qui est du premier aspect, la toute dernière analyse de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques démontre que, même si au Québec, le salaire minimum horaire est plus bas que celui des trois autres grandes provinces canadiennes, le revenu disponible correspondant assure un taux de couverture des besoins de base généralement plus élevé en raison d'une charge fiscale nette plus basse.

Pour ce qui est des répercussions, celles-ci sont en général négatives: réductions d'heures de travail, réduction d'avantages sociaux, mises à pied, hausses de prix, expansions remises à plus tard et fermetures. Ce sont ceux qu'on tente d'aider qui en seront les premières victimes, c'est-à-dire les personnes à faible revenu qui perdront leur emploi ou n'en trouveront pas, ou celles qui devront payer plus cher pour certains produits.

Une récente étude de l'IRIS cherche toutefois à nous faire croire que ces répercussions négatives n'auront pas lieu, parce qu'elles seront contrebalancées par les retombées économiques d'une hausse du salaire minimum.

En calculant l'augmentation de la masse salariale des personnes dont le salaire passera à 15\$, ainsi qu'un possible effet d'entraînement sur ceux dont le salaire est déjà juste au-dessus de ce montant, les chercheurs de l'IRIS ont estimé des retombées entre 2,2 milliards et 3,4 milliards. Ces montants tiennent compte de pertes d'emplois appréhendées très minimes, correspondant à environ 2% des emplois dont le taux horaire est de moins de 15\$.

Selon l'IRIS, les entreprises devraient comprendre qu'il est dans leur intérêt de mettre ce pouvoir d'achat dans les mains des consommateurs, puisque «Plus de salaire = plus de consommation = plus de chiffre d'affaires».

Ce ne serait donc pas un problème d'exiger des entreprises qu'elles offrent des salaires plus élevés, puisque les travailleurs dépenseraient leur argent nouvellement gagné pour acheter les produits de ces mêmes entreprises. L'argent sort de la poche des entreprises et y revient, et tout le monde en bénéficie!

Scénario irréaliste

Ce scénario de retombées économiques est toutefois, c'est le moins qu'on puisse dire, assez irréaliste. En premier lieu, il faudrait présumer que les entreprises embauchent les 830 000 travailleurs qui gagnent 15\$ ou moins au Québec sont exactement les mêmes qui verront leurs produits être

plus demandés, et dans une proportion équivalente à la masse salariale additionnelle qu'elles auront à déboursier. Il n'y a aucune raison de croire que ce sera le cas.

Il faut par ailleurs tenir compte de l'effet sur les prix. L'IRIS admet que l'augmentation des coûts de main-d'œuvre pourrait entraîner une hausse additionnelle des prix à la consommation de 1 à 2 points de pourcentage, qu'ils estiment négligeable. Or, étant donné que l'inflation se situe à ce niveau depuis des années, il s'agirait d'une hausse importante.

Mais de façon plus cruciale, ce ne sont pas tous les prix qui seront affectés de la même façon. Les secteurs où les salaires sont généralement élevés, les services financiers par exemple, ne seront pas touchés, et il n'y aura probablement pas d'augmentation de prix de ces services. D'autres secteurs, comme le commerce de détail, l'agroalimentaire ou la restauration, seront directement et lourdement touchés. Les prix y augmenteront de façon beaucoup plus importante.

[...]
 L'équation de l'IRIS ne s'appuie en fait sur aucune logique économique. Une partie des salaires additionnels sera dépensée (le reste sera épargné, partira en impôts et taxes, ou servira à rembourser des dettes). Et une partie seulement de ces dépenses se feront dans les entreprises touchées par la hausse du salaire minimum.

[...]
 L'impact global des répercussions sera nécessairement négatif (diminution du PIB, des heures travaillées, du pouvoir d'achat, etc.). On ne peut malheureusement pas faire disparaître cet impact en sortant de son chapeau une équation simpliste.

ACCÈS À L'INFORMATION

Plaidoyer pour une plus grande transparence

Monsieur le Premier Ministre. Lors de votre élection en 2014, vous annonciez votre intention d'être le gouvernement le plus transparent de l'histoire du Québec. Malheureusement, les faits contredisent cet engagement.

Ainsi, la loi 164 adoptée cet hiver est venue restreindre davantage l'accès à certains documents du Conseil exécutif qui auraient mérité un accès public. Le bilan dressé par plusieurs médias au cours des derniers jours illustre de façon spectaculaire les reculs subis depuis votre élection. Nous le regrettons. Cette situation nous éloigne encore plus de votre engagement.

Pourquoi l'accès à l'information est-il un indicateur de la santé démocratique de toute société?

Une société démocratique repose notamment sur la participation du citoyen dans le débat public. L'exercice d'un droit de vote éclairé repose sur l'information et la transparence du gouvernement et de l'Administration. En outre, dans une société démocratique, le gouvernement élu et son bras administratif ont des obligations de reddition de comptes. Sans l'accès à l'information, aux documents du gouvernement et de l'Administration, ces éléments clés de la démocratie sont corrompus.

«Historiquement, le secret despotique a toujours constitué la norme», comme l'a énoncé l'ancienne juge en chef du Canada, M^{me} Beverley McLachlin, «la démocratie lui fait contrepoids. Mais si on ne lui fait pas obstacle, cette tendance demeure toujours présente et elle sape inévitablement la démocratie».

La Cour suprême a d'ailleurs reconnu la nature quasi constitutionnelle du droit à l'information, car il touche des droits fondamentaux reconnus par la Constitution.



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR
Le premier ministre Philippe Couillard

En 1982, lors de l'adoption de la loi sur l'accès à l'information découlant du travail de la commission présidée par Jean Paré, le Québec se classait parmi les États les plus avant-gardistes à cet égard. Aujourd'hui, tel n'est plus le cas, le Québec est plutôt un dernier de classe.

L'esprit de la loi adoptée en 1982 n'est plus respecté. Tous les gouvernements se sont souvent empressés de refermer les portes ouvertes par les tribunaux pour accroître la portée de la loi ou, tout simplement, pour affirmer que les restrictions présentes dans la loi devaient être interprétées de manière restrictive afin de respecter le principe général d'accès. Le récent projet de loi 164 concernant les documents du Conseil exécutif est la dernière gifle à cet égard.

Plus récemment, le rapport de la commission Charbonneau rappelait que «la transparence est à la base du fonctionnement de toute société démocratique, notamment parce que les

élus doivent répondre de leurs actes devant la population».

Nous, les directions des principaux médias du Québec, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et le Conseil de presse du Québec, croyons qu'il faut donner un sérieux coup de barre. Nous vous demandons de déposer et de faire adopter un nouveau projet de loi sur l'accès à l'information avant la prochaine élection. Le dépôt de ce projet de loi sera l'occasion de le soumettre à un examen approfondi du public et des experts en ce domaine afin de corriger les lacunes actuelles de la loi. Le temps presse.

Signataires :

Stéphane Giroux, président, Fédération professionnelle des journalistes du Québec
Paule Beaugrand-Champagne, Conseil de Presse du Québec
Brian Myles, Directeur, *Le Devoir*
Eric Trotter, Directeur adjoint et VP, *La Presse*
Dany Doucet, Rédacteur en Chef, *Le Journal de Montréal*
Serge Fortin, VP, TVA Nouvelles
Lucinda Chodan, Editeur, *Montreal Gazette*
Gilber Paquette, directeur général, Hebdo Québec
Renel Bouchard, Co-proprétaire, ICI Média
Patrick White, Editeur, *Huffington Post Québec*
Charles Grandmont, Rédacteur en chef, *L'Actualité*
Jean-Philippe Pineault, Directeur de l'information, La Presse canadienne
Patrick Bégin, Directeur de l'information, CO-GECO
Claude Gagnon, Président, Groupe Capitales Médias
Michel Cormier, Directeur de l'information, Radio-Canada
Sébastien Ménard, Rédacteur en chef, *Le Journal de Québec*
Cédéric Caron, chef des nouvelles, *24 heures*

La rage de la solitude

FRANCINE PELLETIER



Au tour de Toronto de pleurer un carnage insensé, la mort de huit femmes et deux hommes, de regarder dans le blanc des yeux son propre «tueur de masse», Alek Minassian, un homme qui n'est pas sans rappeler Alexandre Bissonnette et peut-être surtout Marc Lépine. Même colère. Même besoin de venger par le sang une aliénation sociale et sentimentale. Et, comme Lépine, même besoin de faire porter l'odieux du crime aux femmes, et plus particulièrement au féminisme.

Trente ans après que Marc Lépine eut déclaré que les féministes lui avaient toujours «gâché la vie», le tueur de la rue Yonge proclamait, quelques minutes avant sa cavalcade meurtrière, le début de «la révolution des incels [célibataires involontaires]». Un appel au soulèvement des hommes victimes du féminisme, en d'autres mots ceux qui se retrouvent aujourd'hui rejetés par des femmes qui n'attendent plus qu'un homme les choisissent. On oublie que ce renversement des rôles est encore tout récent.

Or, l'importance de ce dernier attentat est de justement jeter un nouvel éclairage sur la rage de ces désespérés des temps modernes. Ce qu'Alek Minassian, son modèle Elliot Rodger, un Américain de 22 ans qui a tué six personnes en 2014, et la communauté virtuelle des incels, ces célibataires forcés qui tiennent les femmes pour responsables de leur impopularité, nous disent, c'est que ce n'est pas tellement les voleuses de jobs qui les font sortir de leurs gonds, mais les empêchuses de sexualité. Avant d'abattre ses victimes et de se suicider, Elliot Rodger a enregistré une vidéo pestant contre sa virginité forcée et les femmes qui l'avaient rejeté.

J'ai toujours soupçonné que c'est précisément ce sentiment d'être «embarré dehors» de l'affection des femmes, en commençant par celle de sa propre sœur et de sa mère, qui avait poussé Marc Lépine à tuer 14 femmes à l'École polytechnique. En bon défenseur des vieux codes masculins, sans doute n'était-il pas enthousiaste à l'idée de femmes ingénieuses non plus. Mais seule une blessure profondément émotive et personnelle peut justifier un tel massacre. Si pour être un «vrai homme», l'obsession des tueurs de masse, il faut, mieux encore qu'un travail, une femme à ses côtés, alors il y a raison de croire que c'est cette désaffection-là, bien avant l'autre, qui les rend fous.

J'ai toujours pensé d'ailleurs que Marc Lépine réagissait au fait que plus il y aurait de femmes fortes et émancipées, moins des hommes nostalgiques de la vieille époque (comme lui) trouveraient preneuses. Dans son esprit, le féminisme le condamnait à la solitude à vie, à une forme de prison. Et voilà qu'aujourd'hui Alek Minassian, Elliot Rodger et les 40 000 masculinistes qui grognent dans les bambous viennent de le dire en toutes lettres, en appelant à la vengeance et au viol des femmes.

Il y a un parallèle à faire ici avec un autre phénomène qui a aussi mis beaucoup de temps à émerger : le mouvement de dénonciation des agressions sexuelles. On serait tenté d'ajouter les révélations troublantes sur les atouchements sexuels entre jeunes enfants dont parlait *Le Devoir* en fin de semaine. Car ce n'est certainement pas par hasard si les sujets sociaux de l'heure parlent tous de rapports sexuels, qu'ils soient tordus, inexistantes ou carrément violents.

Il est de plus en plus clair que le *backlash* à la libération des femmes se déroule sur le terrain trouble qu'est la sexualité. Alors que tout ce qui se concrétise au grand jour, les nouvelles lois facilitant l'arrivée des femmes sur le marché du travail, leur présence accrue dans quasi tous les domaines... alors que cette progression-là procède plutôt rondement, sans contestation ouverte et toujours appuyée par de larges consensus, les tiraillements vis-à-vis de l'émancipation des femmes — ce qui passe inévitablement par la déhiérarchisation des hommes — se sont canalisés dans les rapports intimes. Dans ce qui ne se voit pas et qui se légifère encore moins et où tous les coups étaient encore, du moins jusqu'à la déferlante des #MoiAussi, permis.

C'est pourquoi le mouvement de dénonciation des agressions sexuelles est un événement particulièrement significatif pour les femmes. À quoi cela sert-il de conquérir la place publique si, en privé, on est constamment rabaisées, humiliées et violentées? Si on veut réellement assurer l'égalité, voire l'harmonie hommes-femmes, il faut de toute urgence ouvrir les fenêtres des sous-sols, lever le voile sur les supposés «jardins secrets» et scruter de près ce qui se fait sur le Web. La phase II de l'égalité vient de prendre son envol et elle s'annonce plus délicate encore que la première.

fpelletier@ledevoir.com
Sur Twitter : @fpelletier1



Des policiers manient la matraque rue Saint-Jacques, à Paris, lors des heurts entre les manifestants et les forces de l'ordre qui bouclaient le Quartier latin le 6 mai 1968, pendant les événements de mai-juin 1968.

L'espoir sous les pavés de Mai 68

PIERRE LEYRAUD

Ily a un peu plus de 50 ans, le 20 mars 1968, à Nanterre, un groupe d'étudiants occupe une salle de l'université en signe de solidarité avec les étudiants arrêtés lors d'une manifestation contre la guerre du Vietnam. Deux jours plus tard, ces étudiants constituent le Mouvement du 22 mars et ce geste est généralement considéré depuis comme le début des événements de mai 1968 en France. Comme c'est souvent le cas dans l'Histoire, on peut encore être étonné par la disproportion entre la taille de l'événement inaugural et l'ampleur de la suite des événements. Mais, outre le fait que le mouvement de Mai 68 a des causes plus profondes, on peut, plus à propos, reprendre un slogan de l'époque, attribué à Mao Tsé-Toung : «Une étincelle peut mettre le feu à toute la plaine.»

Révolution, mouvement révolutionnaire, journées insurrectionnelles pour les uns, fausse révolution, révolte petite-bourgeoise «d'agitateurs-fils à papa», «chienlit» pour les autres, les qualificatifs associés aux événements de mai 1968 sont multiples, mais on peut au moins avancer, sans risque de se tromper, que ce fut un mouvement général de contestation des pouvoirs et des institutions en place et de libération de la parole : remise en cause du pouvoir politique — «Dix ans, ça suffit!» — et du fonc-

tionnement des universités, remise en cause, et de l'intérieur, de la hiérarchie syndicale et de la discipline de parti, mais aussi, et non des moindres, contestation des rôles traditionnels des femmes et des hommes, dans et hors de la famille. Quant à la libération de la parole, les affiches et slogans de Mai 68 parlent d'eux-mêmes.

En juin 1968, après le «retour à la normale» qui suit la victoire de la droite aux législatives, les gains immédiats des «enragés» et des travailleurs apparaissent bien maigres. Les étudiants obtiennent une mise en sourdine du «mandarinateur professoral» et on leur offre une participation consultative à la gestion des universités. Les travailleurs gagnent une hausse significative du salaire minimum, mais rejettent ce qui avait été trop tôt mal nommé par les directions syndicales et le patronat, les accords de Grenelle.

Pourtant, la société française sortira de cette période fortement ébranlée. Son conservatisme parfois désuet, son attachement souvent rigide à des principes, son respect de l'autorité en place auront été mis à rude épreuve, et son caractère patriarcal va fortement être remis en question par le Mouvement de libération des femmes qui prend alors son essor.

Cinquante ans après, que reste-t-il de cette période? Pour celles et ceux qui, comme moi, ont pleinement et volontairement participé aux

événements, Maurice Blanchot a bien résumé le sentiment dominant quand il écrivait : «Quoi qu'en disent les détracteurs de Mai 68, ce fut un beau moment, lorsque chacun pouvait parler à l'autre, anonyme, impersonnel, homme parmi les hommes, accueilli sans autre justification que d'être un autre homme.» C'est peu et c'est beaucoup, et c'est surtout inoubliable!

Une autre époque

Pour celles et ceux qui n'ont pas connu cette période, on leur dit maintenant que c'est une autre époque ou que la page est définitivement tournée.

Il faut croire que ce n'est pas tout à fait vrai puisque les personnes qui le disent agitent encore, à l'occasion, l'épouvantail de «l'esprit de 68», synonyme, pour elles, de laisser-aller contre-productif et de contestation de l'ordre établi. Cinquante ans, c'est un peu plus qu'une demi-vie humaine. Si, en 1968, on m'avait demandé ce qu'évoquait pour moi l'année 1918, que je n'ai pas connue, j'aurais répondu sans hésitation : la fin d'une boucherie humaine. Si, cette année 2018, on demande à une personne ce qu'évoquent les événements de mai 1968, j'aimerais qu'elle reprenne l'idée, sans nostalgie — ou pas trop! —, mais avec espoir, que le retour «du temps ces cerises qu'on cueille en rêvant», comme le dit la chanson du communalard Jean-Baptiste Clément, est encore possible.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Robert Dutrisac, (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (chercheur photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérald Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Belati-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec); information culturelle : Guillaume Bourgault-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écrits), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Benoît Munger (pupitre); information internationale : Guy Taillefer (chef de division et éditorialiste); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux : Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique : Laurence Clavel et Geneviève Tremblay (pupitres); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ Charleyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlene Côté, Evelynne De Varennes, Amel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebati (directrices de comptes), Alain Tréhout (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux arts légers), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION Caroline Desrosiers, PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (présposées au service à la clientèle); ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

DÉCROCHAGE

SUIITE DE LA PAGE 1

les autres provinces, l'Institut du Québec a choisi d'utiliser le taux de diplomation sur cinq ans.

Avec cette mesure, l'Institut constate qu'à peine 64 % des jeunes Québécois qui fréquentent une école publique réussissent à obtenir un diplôme « dans les temps requis ». Et c'est là que le bât blesse.

Ainsi, selon ce rapport, « le Québec présente la pire performance au niveau canadien », bien loin derrière la Saskatchewan (72 %), qui se trouve à l'avant-dernier rang au pays. Les championnes, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, affichent toutes trois un taux de diplomation de 84 %.

Non seulement le Québec affiche « un retard préoccupant », mais « l'écart se creuse » avec les autres provinces, notamment avec l'Ontario, notent les chercheurs.

Et c'est chez les garçons que l'écart entre les deux provinces est le plus spectaculaire. Ainsi, l'Institut constate qu'à peine 57 % des garçons réussissent le programme en cinq ans, alors qu'en Ontario, ce chiffre est de 82 %.

Ces résultats ne tiennent pas compte des résultats du réseau privé, qui frôlent les 90 % de taux de diplomation en cinq ans.

Or, même en prenant en compte les 20 % d'enfants qui fréquentent une école secondaire privée au Québec — c'est moins de 5 % dans les autres provinces —, la performance globale du Québec reste en deçà des autres provinces canadiennes avec un taux de diplomation sous la barre des 68 %.

Diplôme versus qualification

Les auteurs de l'étude s'intéressent également au type de diplôme obtenu, rappelant qu'un élève sur dix opte désormais pour une qualification plutôt qu'un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP).

« Les qualifications sont des certificats de formation qui servent à préparer les élèves ayant des difficultés d'apprentissage à intégrer le marché du travail, et ce, sans égard à leurs résultats scolaires », précise le document.

« Quand on exclut les qualifications, et qu'on prend uniquement les DES et les DEP, on arrive à un taux de diplomation de 51 %, explique Mia Homsy. Cette donnée-là parle beaucoup, parce que ça veut dire que si tu es un garçon dans une école francophone au Québec, tu as une chance sur deux d'obtenir ton diplôme en cinq ans. »

Parallèlement, l'étude met en évidence le fait que les taux de diplomation sont « alarmants » pour les élèves des milieux socio-économiques plus défavorisés et encore plus chez les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA). Ces derniers représentent désormais 30 % des élèves du réseau scolaire public et leur taux de diplomation est de 31 %.

L'exemple ontarien

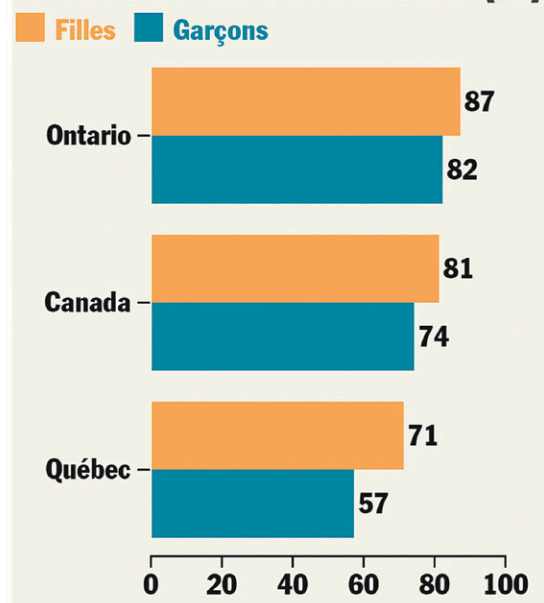
Comment expliquer de tels résultats? L'Institut du Québec s'est penché sur le financement, souvent mis en avant pour expliquer la mau-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'Institut du Québec estime que le Québec devrait s'inspirer des pratiques ontariennes pour améliorer la réussite scolaire ici.

Réussite au secondaire (%)



Source: Institut du Québec

vaie performance du Québec. Or, il s'agit là d'une fausse piste, notent les auteurs.

« Alors que les efforts de financement sont similaires au Québec et en Ontario depuis dix ans, le taux de diplomation a bondi en Ontario, mais il a stagné au Québec. Ce qui laisse croire que l'argument du manque de financement ne peut, à lui seul, expliquer la faiblesse persistante du taux de diplomation au Québec. Le problème semble tenir davantage aux façons de faire actuelles et au choix des me-

sures et des programmes mis en place pour améliorer la diplomation. »

Pour améliorer le taux de diplomation du Québec, l'Institut invite le gouvernement à regarder ce qui se fait du côté de l'Ontario. On évoque « la mise en place de la maternelle à 4 ans, l'obligation d'aller à l'école jusqu'à 18 ans, la création d'équipes spécialisées dans la lutte contre le décrochage scolaire dans chaque école, la flexibilité et la souplesse du système scolaire, l'importance de la formation continue des enseignants, de l'évaluation de la performance et la présence d'un ordre professionnel des enseignants et une prise de décision basée sur les pratiques probantes soutenues par la recherche ».

Selon l'Institut, le manque de données et d'évaluations des programmes « ne permet pas de prendre des décisions éclairées ». Il faut désormais se baser sur les données probantes, « accepter de revoir [les programmes qui ont été instaurés dans la dernière décennie] et remettre en question leur pertinence », conclut le rapport.

Egide Royer, professeur associé à la Faculté des sciences de l'éducation à l'Université Laval, est du même avis. Il faut continuer d'investir, dit-il, mais investir mieux, non pas en fonction des modes en éducation, mais dans des programmes qui ont démontré leur efficacité.

« Les chiffres sont troublants, dit-il. Il n'y a pas de raison qu'un petit gars ait moins de chance d'obtenir un diplôme que le même petit gars de l'autre côté de la rivière des Outaouais. Il serait indécent de balayer encore ce problème sous le tapis, surtout en contexte préélectoral. »

Le Devoir

OISEAU

SUIITE DE LA PAGE 1

tellement amusée qu'elle l'a filmé et mis en ligne. Snowball, perché sur le dossier d'un fauteuil, dodelinait de la tête et frappait de la patte sur le tube *Everybody*. Il avait aussi tout un look avec sa crête iroquoise.

La vidéo a rameuté deux cent mille visionnements en une semaine et plus dix millions dix ans plus tard. Snowball a été invité sur les plateaux de télévision et fait de la pub jusqu'en Suède.

La vedette à la huppe a aussi attiré l'attention du professeur de psychologie Aniruddh Patel, qui décida d'étudier sérieusement son sens du rythme jusqu'à copublier dans la revue *Current Biology* ses « Preuves expérimentales de la synchronisation à un rythme musical chez un animal non humain ». Jusque-là, les savants réservaient la synchronisation aux pulsations musicales aux seuls humains.

Le jeune Américain Noah Strycker raconte cette intrigante histoire dans un chapitre de son livre passionnant *Ce que les oiseaux disent de nous* (Flammarion). Son enquête ornithologique expose bien d'autres traits caractéristiques fascinants des bêtes à plume tout en proposant chaque fois des parallèles avec le monde des humains.

« En écrivant ce livre, je me suis rendu compte que les oiseaux ont beaucoup de points communs avec les humains », a expliqué cette semaine le jeune ornithologue en entrevue téléphonique. « C'était donc l'évidence: je devais nous comparer. C'est devenu un livre sur les oiseaux, mais aussi sur nous-mêmes et sur notre façon de les étudier. »

Une passion

Sa propre passion quasi malade pour les oiseaux a été déclenchée à la fin de ses études primaires, quand son enseignante a installé une mangeoire à la fenêtre de sa classe. Les oi-

seaux sont venus et la passion folle avec. « C'est tout ce que ça m'a pris. J'ai été accroché à partir de là. J'ai immédiatement su que je voulais étudier les oiseaux. Ils sont fascinants, colorés et ils chantent. Ils sont partout et pour voir de nouveaux oiseaux il faut voyager, parfois dans des endroits reculés. »

Il en sait quelque chose. Noah Strycker détient le record homologué d'observations pendant un « grand tour » mondial, équivalant à une année de calendrier. Il a réalisé le sien en 2015, visité 40 pays et 7 continents où il a observé plus de 6000 espèces au total.

Son livre tout juste traduit est divisé en treize chapitres exposant une caractéristique de la physiologie, de la personnalité ou de l'intelligence aviaire en la liant à chaque coup à une espèce en particulier. Par exemple, ce qui permet de comprendre et d'expliquer comment les pigeons se dirigent, l'étonnante capacité des pies capables de se reconnaître dans un miroir ou l'esthétique de séduction des oiseaux jardiniers.

Un talent

Dire simplement que l'ouvrage se lit comme un bon roman ne lui rend pas justice. Noah sait raconter et il émaille son récit d'anecdotes tirées de l'histoire des sciences et des recherches ornithologiques. Dès les premières pages, il raconte qu'un puffin lâché à Boston est rentré douze jours, douze heures et trente et une minutes plus tard en Grande-Bretagne après avoir parcouru sans arrêt une moyenne de 400 km par jour et nuit.

Au dernier chapitre, il parle des prouesses gigantesques des albatros. Certains parcourent 3000 km d'une traite juste pour trouver de quoi nourrir leurs poussins. Les plus vieux vivent peut-être centenaires et restent assurément en couple toute leur longue vie.

« Seules 3 % des quelque cinq mille espèces de mammifères qui existent dans le monde sont considérées comme étant socialement monogames », écrit alors M. Strycker en notant plus loin que 40 % des mariages humains se terminent par un divorce. « Outre l'homme, cette

liste comprend le loup, le castor et un campagnol des prairies étonnamment sentimental. En revanche, 90 % des espèces aviaires se choisissent un partenaire durable. »

Entre ces deux blocs, il est question de l'habitude des poules à se picorer selon une stricte hiérarchie de pouvoir que les savants ont mis un siècle à comprendre. Ou des pies, qui savent cacher et retrouver de la nourriture sur un immense territoire. Ou encore des nuées de passereaux qui peuvent rassembler plus d'un million et demi d'individus, soit, comme le note l'ornithologue, un peu moins de la moitié du record des quelque 3,5 millions d'humains rassemblés sur la plage de Copacabana un soir de 1994 pour entendre Rod Stewart.

Un effet boule de neige

Les goûts musicaux de Snowball se discutent tout autant. Ses habiletés rythmiques, non.

Le débat scientifique le concernant a plutôt porté sur une des grandes énigmes de l'évolution de la musique: remplit-elle une quelconque utilité biologique? Darwin lui-même ne pouvait trancher et la rangeait dans la catégorie des « facultés mystérieuses de l'homme », rappelle Noah Strycker. Le psychologue cognitiviste Steven Pinker en fait comme les arts en général un « simple » sous-produit du langage, une « pâtisserie auditive conçue pour titiller les circuits du plaisir du cerveau », écrit-il dans son essai *Comment fonctionne l'esprit*. Un autre scientifique, Steven Brown, pense plutôt que la musique et le langage ne font qu'un.

« D'où que vienne notre goût pour la musique, le plaisir qu'elle nous procure reste entier », conclut l'auteur passionné et passionnant après avoir exposé et soupesé ces différentes explications. « Que la musique soit une "pâtisserie auditive" ou un cri de bataille préhistorique ne change rien aux puissants effets qu'elle exerce sur notre psychisme, notre âme et notre état d'esprit. Et ce n'est certainement pas Snowball qui dirait le contraire. »

Le Devoir

AUTISTES

SUIITE DE LA PAGE 1

services aux enfants autistes a diminué de 397 jours à 191 jours si on tient compte de l'ensemble des régions.

Les adultes diagnostiqués autistes doivent aussi s'armer de patience avant d'obtenir des services de réadaptation: les délais ont augmenté dans huit régions. Ils atteignent en moyenne 531 jours — mais 845 jours à Montréal, 831 jours dans les Laurentides, 376 jours à Laval, 291 jours en Estrie et 250 jours en Montérégie, par exemple.

On peut faire mieux

La ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, Lucie Charlebois, reconnaît que la livraison des services laisse à désirer.

« Je n'ai pas la prétention d'avoir tout corrigé. Si j'avais cette prétention-là, j'aurais un méchant problème, parce que la situation n'est pas corrigée encore comme je le souhaiterais. Est-ce qu'on va travailler à améliorer ça? C'est sûr », a-t-elle dit lors de l'étude des crédits de son ministère à l'Assemblée nationale, la semaine dernière.

M^{me} Charlebois estime que le plan d'action de 29 millions par année (bonifié par la suite de 11 millions pour la première année) pour les services aux personnes autistes, annoncé en mars 2017, a permis d'éviter le pire. « S'il n'y avait pas eu ça, ça serait vraiment effrayant parce que oui, vous avez raison, il y a des chiffres qui nous démontrent qu'il y a plus de monde [en attente de services] », a répondu la ministre au député Dave Turcotte, du Parti québécois.

Le budget de mars dernier comportait des sommes additionnelles de 15 millions, à compter de 2018-2019, pour les adultes ayant une déficience physique ou intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, souligne-t-on au cabinet de la ministre Charlebois.

L'annonce du plan d'action a suscité beaucoup d'intérêt pour les services aux personnes autistes, a souligné Lucie Charlebois. La hausse du nombre de diagnostics crée aussi de la pression sur la livraison de services. « Tant mieux, parce qu'on aura le portrait réel des besoins, a-t-elle précisé. On ne l'avait pas avant. On en entendait parler, mais on n'avait pas de chiffres. Là, on a les chiffres. »

Manque de ressources

Pour le député Dave Turcotte, les chiffres confirment la nécessité d'investir davantage dans les services. De toute évidence, les fonds annoncés à ce jour ne répondent pas à la demande. « Il est vrai que la prévalence de l'autisme augmente, mais il faut mettre les ressources pour répondre à la demande de services. Les chiffres démontrent que ça empire », dit-il au *Devoir*.

La Fondation Miriam, qui offre des services spécialisés, a déjà estimé les besoins à 60 millions — deux fois plus que les 29 millions annoncés au départ par Québec —, rappelle le député.

Kathleen Salvail, cofondatrice de la Coalition autisme Québec, estime elle aussi que les budgets répondent mal à la demande. « Le plan d'action n'est pas efficace à 100 % pour les premières années, dit-elle au *Devoir*. Quand tu chiales, tu as des services. Ça ne devrait pas marcher comme ça. »

Cette mère de deux enfants autistes a obtenu des services pour sa fille de deux ans et demi, Aleya, et son fils de quatre ans, Devran. Elle a dû attendre plus d'un an. Mais sa patience a été récompensée.

Kathleen Salvail dit recevoir toutes les semaines des messages de parents épuisés, qui n'en peuvent plus de prendre soin d'un enfant autiste. Les services arrivent souvent par « épisodes », à coups de quelques heures par semaine, avant d'être offerts à une autre famille.

« La tentation est forte dans le réseau d'offrir des services à d'autres pour toutes sortes de raisons, dit le député Dave Turcotte. Certains se font dire qu'ils n'auront plus de services parce qu'ils dorment 50 % du temps. Mais s'ils dorment, c'est peut-être par manque de stimulation. »

Les services restent aussi insuffisants dans les écoles, selon Kathleen Salvail. Ça pousse des enfants au décrochage. Par contre, elle estime que les services de répit pour les parents se sont améliorés.

Autre amélioration, souligne la ministre Charlebois: 17 des 22 établissements ont atteint la cible de 100 % des enfants de moins de 5 ans qui ont un intervenant pivot. Le délai moyen d'accès pour les services spécialisés s'est amélioré dans 10 établissements, a aussi révélé M^{me} Charlebois.

Le Devoir

« Quand tu chiales, tu as des services. Ça ne devrait pas marcher comme ça. »

Kathleen Salvail, cofondatrice de la Coalition autisme Québec

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 Renseignements et administration : 514 985-3333

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com